

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à
chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1 — CAHORS
A. COUÉSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de
la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les an-
nonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le
département est facultative dans le Journal du Lot.

LÉGITIMES REGRETS

A l'occasion des propositions plus ou moins électorales qui auront, comme d'habitude d'ailleurs, marqué les derniers jours de la Chambre qui finit, le mot de « surenchère » a été plus d'une fois prononcé. Il n'est pas douteux qu'à plus d'un égard, l'intervention du Sénat ne sera pas inutile pour remettre un peu d'ordre dans ce malheureux budget de 1898, si longuement discuté et qui, à défaut d'autre mérite, devrait tout au moins ne pas nous apparaître, en fin de compte, comme un défi de plus en plus paradoxal à toutes les lois de l'équilibre.

Que beaucoup de députés comprennent que le pays ne marquera pas précisément, lors des élections prochaines, une très vive satisfaction relativement aux résultats, le plus souvent négatifs, d'une aussi longue législature, cela ne nous surprend pas.

Cet acte de contrition attendra-t-il le corps électoral ? L'empêchera-t-il de rechercher les responsabilités ? Nous en doutons fort. Ce n'est certes pas de la Chambre que le beau mois de mai verra disparaître que l'on peut dire :

Rien ne trouble sa fin ; c'est le soir d'un beau jour !

Elle a le droit incontestable d'éprouver quelques regrets, en comparant à tout ce qu'elle aurait pu faire tout ce qu'elle n'a pas fait. Quel inventaire ! En un certain sens, toutefois, il ne saurait déplaire au suffrage universel de constater que la crainte, toujours salutaire, qu'il inspire est, pour beaucoup de ceux qui aspirent encore une fois à recueillir ses suffrages, le commencement de la sagesse.

Il est des réformes qui s'imposaient à tel point et que le pays attendait avec une si légitime impatience ! Pardonna-t-il à ceux qui les ont empêchées ?

Pour n'en rappeler qu'une seule — une des plus importantes, une des plus urgentes, — comment peut-on expliquer qu'au cours de la législature actuelle, on n'ait pas trouvé le temps d'examiner la proposition de loi tendant à réduire le service militaire à deux ans, comme le vœu en avait été émis dans un si grand nombre de circonscriptions en 1893 ?

Ce n'était pas un projet de résolution qu'il fallait soumettre à la Chambre expirante ; c'était une loi qu'il fallait, pour cela comme pour bien d'autres choses, adopter au cours de ces cinq années si stériles en résultats.

Loi de diminuer la puissance de la défense nationale, une telle réforme l'augmenterait dans de notables proportions, tout en soulageant les charges écrasantes qui pèsent sur le pays et qui, en contribuant à l'abandon des campagnes, l'appauvrissent de jour en jour. Les 650 millions dépensés pour le budget de la guerre, sans parler des crédits extraordinaires, pourraient l'être d'une manière plus intelligente, plus efficace ; en donnant moins à la caserne, on pourrait attribuer davantage à l'armement, à l'outillage de guerre, au rengagement et à la solde des sous-officiers. En laissant deux ans sous les drapeaux tous les jeunes gens — souvent les plus intelligents ou tout au moins les plus instruits, — qui bénéficient de l'article

23 de la loi de 1889, on aurait beaucoup plus de sous-officiers capables, surtout si l'on exigeait que l'instruction militaire fût sérieusement donnée dans les écoles.

Rien n'est donc plus injuste, ce semble, que de critiquer les députés qui se sont rendu compte que la Chambre actuelle avait eu grand tort de ne pas voter à temps une aussi utile et patriotique mesure et qui ont tenu à indiquer que ce serait là l'un des premiers devoirs de l'assemblée future.

C. R.

Un député aux enchères

L'incident Greffhule-Breton, s'il montre comment on maquignonne l'électeur, indique en même temps le prix qu'il faut mettre à l'achat d'un désistement. M. de Greffhule y allait carrément de ses cinquante mille francs, sans compter les promesses qui auraient été tenues sur le dos et avec la lourde du contribuable.

Voilà, certes, un millionnaire qui avait envie de devenir honorable. Le but est louable, si le moyen employé l'est peu. Mais, vraiment, il n'y mettait pas le prix.

Car il faut bien peser ce que l'on achète, et voir les fruits possibles de son acquisition.

Un député reçoit 9.000 fr. par an, plus, généralement, des jetons de présence dans un conseil d'administration, soit 6.000 fr. Il voyage pour 10 fr. par mois, soit une économie de 1.000 fr. environ ; il a droit à la buvette, à la bibliothèque, aux cigares, au papier à lettres, etc., soit 500 fr. Enfin, — tout arrive, — il a des chances d'être un jour ministre, ce qui rapporte 60.000 fr.

C'est donc 60.000 fr. d'aléa et 16.500 fr. de fêve que M. de Greffhule payait 50.000 fr. Au taux de l'intérêt, ce n'est pas cher, et il voulait de la gloire à bon marché.

Pingre, va !

X...

CHAMBRE DES DEPUTÉS

Séance du 12 mars

On discute aujourd'hui l'interpellation Dron sur l'attitude politique du gouvernement.

Personne ne se méprenait sur le résultat de cette interpellation.

La majorité docile de M. Méline ne pouvait le lâcher aujourd'hui.

Nous n'entrerons pas dans le détail de la discussion que nos lecteurs connaissent par la lecture des journaux quotidiens. Disons simplement que, comme toujours, un ordre du jour de confiance a été voté.

Séance du 14 mars

On poursuit la discussion de la loi de finances.

M. Emile Rey, sur l'article 69, ainsi conçu : « Le ministre de l'agriculture est autorisé à subventionner, à l'aide de recettes inscrites au chapitre 40 de son département, les Sociétés d'assurance mutuelle contre la grêle et la mortalité du bétail », développe un amendement tendant à ajouter la disposition suivante : « A raison de 20 0/0 du montant de leur cotisation. »

Cet amendement est repoussé.

Il en est de même, du reste, de plusieurs autres amendements proposés.

De nombreux articles sont adoptés.

M. Rivet propose d'apporter une amélioration au système de distribution des fonds provenant du pari mutuel en adoptant un article additionnel ainsi conçu :

« Une somme de 100.000 fr. prélevée sur les fonds du pari mutuel, pourra être, chaque année, attribuée à des œuvres de bienfaisance et de secours dont les ressources seraient insuffisantes. »

Avant de créer des œuvres nouvelles, il faudrait faire vivre celles qui existent.

M. le président du Conseil repousse l'amendement.

L'amendement Rivet est adopté après pointage par 247 voix contre 241.

Un amendement de M. Coutant, demandant que les indigents dans les hôpitaux bénéficient de la franchise postale, est repoussé par 279 voix contre 163.

Comme disposition additionnelle, M. Chauvin propose de donner 50 centimes par jour et par membre aux familles de réservistes et territoriaux lorsqu'ils sont appelés sous les drapeaux.

M. Bepmale appuie cet amendement que M. le Ministre des finances combat. Par 309 voix contre 171, la Chambre l'adopte.

M. Chauvin, encouragé par ce succès, vient défendre un autre article additionnel, tendant à ce que la franchise postale soit accordée aux militaires sous les drapeaux.

Cette fois, la Chambre repousse l'amendement.

L'ensemble du budget est adopté par 472 voix contre 43.

La Chambre, par 338 voix contre 173, s'ajourne à lundi. On discutera les lois électorales.

ESPAGNE ET ÉTATS-UNIS

D'après la *Tribune* et *Mailand Express*, organes du président Mac-Kinley, celui-ci attend avec impatience le rapport de la commission d'enquête sur l'affaire du *Maine*.

Ces deux journaux, qui sont toujours très bien informés, et pour cause, de ce qui se passe à la Maison-Blanche, affirment que le président a déjà en main un résumé général de l'affaire et les conclusions.

On attend jeudi un message du président au pays et au Congrès ; il traitera de l'affaire du *Maine* et de l'insurrection à Cuba. Il informera le Congrès de ses projets, annoncera que d'une part, il demande à l'Espagne une forte indemnité et que de l'autre, il lui adresse un ultimatum pour la reconnaissance d'un régime d'autonomie à Cuba et le rétablissement de la paix.

Si l'Espagne ne répond pas d'une façon favorable, le gouvernement fédéral reconnaîtra Cuba comme république indépendante, sans s'inquiéter des résultats de cette reconnaissance.

Le Congrès est absolument disposé à laisser les mains libres au président qui a, jusqu'ici, fait preuve de sang-froid et de sagesse.

La semaine prochaine ne se passera pas sans amener des événements graves.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

L'instruction primaire publique et libre

L'enseignement libre congréganiste fait depuis plusieurs années une concurrence redoutable à l'enseignement public. Beaucoup de bons esprits se préoccupent de cette situation et voudraient lutter victorieusement. En bien des endroits, les instituteurs laïques ont fondé des associations d'anciens élèves, des patronages scolaires, ayant pour but essentiel de rapprocher leurs anciens élèves et de les intéresser à la prospérité de leurs écoles respectives.

Ces tentatives méritent d'être encouragées et ceux qui entreprennent de fortifier l'action de l'école font de la bonne besogne.

Les congréganistes eux, de leur côté, ne manquent pas de fonder des *Patronages catholiques* pour attirer à eux les anciens élèves des écoles laïques. M. Edouard Petit en parlait naguère dans le *Radical* et signalait le livre récemment paru de M. Marc Turmann « Au sortir de l'école », où l'auteur

montre la voie à suivre pour prolonger l'influence de l'école confessionnelle.

« Il y a beaucoup à étudier, dit M. Ed. Petit, beaucoup à prendre dans les monographies que M. Turmann consacre aux œuvres de jeunesse. M. Marc Turmann est très au courant des efforts que nous tentons. Il est expédient, même nécessaire d'être informé de ce qui se fait chez les adversaires de la neutralité. »

Il existe encore d'autres moyens de réussir à conserver les élèves et même d'en augmenter le nombre. M. de Lanessan s'en occupe dans le *XIX^e siècle* et cite l'opinion d'un de ses correspondants qui conseille, pour garder nos élèves le plus longtemps possible, de ne délivrer le certificat d'études qu'à l'âge de 13 ans.

M. de Lanessan voudrait aussi une nouvelle organisation des études : une décentralisation des programmes pour ainsi dire, quoiqu'il n'emploie pas ce mot :

« Ce qu'il faut donner à l'instruction primaire... ce sont des programmes entièrement nouveaux, adaptés aux besoins des enfants des travailleurs et variant avec les diverses régions de la France, car ces besoins eux-mêmes diffèrent avec les régions. »

C'est seulement de cette manière que les écoles publiques et laïques entretenues par l'Etat seront mises en situation de lutter avantageusement contre les écoles privées. Celles-ci ont l'avantage de ne pas être limitées dans leurs programmes, de pouvoir continuer l'éducation des enfants autant qu'il convient aux parents, ce qui leur donne une certaine supériorité sur les écoles officielles ; mais, en revanche, l'instruction des maîtres est, en général, moins forte et plus encroûtée dans la routine des vieilles méthodes.

Si, actuellement, certaines familles préfèrent envoyer leurs enfants aux écoles privées plutôt qu'aux écoles publiques, cela est, dans beaucoup de localités, plutôt une affaire de mode, de genre, et une manifestation politique ou religieuse qu'une question de préférence pour l'instruction donnée par les congréganistes. Et la mode cesserait vite, à partir du jour où les écoles de l'Etat, rompant avec les traditions de la scolastique, donneraient aux enfants des travailleurs une instruction véritablement utile.

Ce jour-là, une telle différence éclaterait entre l'enseignement public et l'enseignement congréganiste que les familles n'hésiteraient pas une seconde entre les deux.

Les enfants trouveraient eux-mêmes, dans un enseignement à la fois scientifique et pratique, un attrait que les programmes actuels de l'enseignement primaire sont incapables de leur procurer.

M. de Lanessan voudrait que l'instruction donnée par l'Etat soit une préparation scientifique aux travaux de la vie, car les intérêts de la classe laborieuse l'exigent.

Dans cette critique des programmes il y a du vrai ; néanmoins nous n'hésitons pas à dire que les programmes ne valent que par ceux qui les appliquent, et leur interprétation peut être assez large pour permettre aux maîtres de les adapter aux besoins des milieux où ils enseignent.

Il est donc possible, même avec nos programmes, de tenir compte dans l'enseignement des nécessités locales et des besoins particuliers des enfants qui fréquentent nos écoles. Il suffit pour cela de confier les fonctions d'instituteur à des hommes capables, expérimentés et surtout pratiques.

Quant à l'âge d'admission des candidats au certificat d'études primaires, on s'accorde à reconnaître qu'il faudrait le retarder de 2 ans, non seulement pour lutter contre les

écoles congréganistes, mais surtout parce que la préparation actuelle favorise seulement le surmenage et ne permet pas de mûrir les connaissances acquises.

Il ne nous en coûte pas de reconnaître les côtés faibles de notre enseignement public, et c'est parce que nous voudrions, sur ce point, arriver à une organisation parfaite et digne de notre époque que nous signalons, sans hésiter, les lacunes qui s'y rencontrent, espérant ainsi nous rendre utiles à la cause que nous servons.

UN AMI DU PROGRÈS.

INFORMATIONS

Les élections

Voici la liste des trente-quatre députés sortants qui jusqu'à présent ont manifesté l'intention de ne pas se représenter.

- Allier. — M. Félix Mathé.
- Alpes-Maritimes. — M. Malausséna.
- Ardèche. — M. Melchior de Vogué.
- Aude. — M. Rouzard.
- Bouches-du-Rhône. — M. Lagnel.
- Charente. — M. Gellibert des Seguins.
- Cher. — M. Baudin.
- Côte-d'Or. — MM. Ernest Carnot et Bizouard-Bert.
- Dordogne. — M. Gendre.
- Finistère. — M. Gourvil.
- Gers. — Le docteur Lannelongue.
- Ille-et-Vilaine. — M. Pontallié.
- Indre. — M. Leconte.
- Jura. — M. Victor Poupin.
- Loir-et-Cher. — M. Gauvin.
- Loire-Inférieure. — M. de Juigné.
- Loiret. — M. Lacroix.
- Manche. — M. Lamare.
- Marne. — M. Mirman.
- Meurthe-et-Moselle. — M. Henrion.
- Meuse. — M. Royer.
- Nord. — MM. Coget, Carpentier-Risbourg, Hayez, Le Gavrian et Michau.
- Oise. — M. Hinsselin.
- Rhône. — M. Alfred Faure.
- Saône-et-Loire. — M. Schneider.
- Sarthe. — M. d'Aillières.
- Seine. — M. Marmottan.
- Seine-Inférieure. — M. Maurice Lebon.
- Vaucluse. — M. Alfred Naquet.

Les candidatures à Narbonne

Le congrès des délégués radicaux-socialistes des communes de la 2^e circonscription de Narbonne, réunis au nombre de quatre cents à Lézignan, ont voté la candidature de M. Huc, directeur du journal la *Dépêche*, contre M. Turrel, ministre des travaux publics.

M. André Lebon à Parthenay

M. André Lebon est arrivé dimanche matin à Parthenay. Il était accompagné de son secrétaire particulier M. Schullier. Un banquet d'environ quatre cents couverts a été offert au ministre des colonies dans la halle au blé.

Nouveaux évêques

Le conseil des ministres a arrêté définitivement le choix des titulaires pour les neuf sièges épiscopaux actuellement vacants. Ces choix vont être transmis à la cour de Rome par les soins de la nonciature. Les décrets de nomination seront publiés au *Journal Officiel* d'ici au 24 mars, date du prochain consistoire dans lequel les nouveaux prélats doivent être préconisés.

Affaire Picquart-Esterhasy

Au sujet des lettres et procès-verbaux que l'on connaît, un rédacteur du *Temps* a vu M. Picquart, qui lui a dit : « — Je suis au-dessus des injures et des menaces de M. Esterhasy; on saura ce qu'elles valent, le jour où toute la vérité sera connue, et ce jour est plus rapproché qu'on ne suppose, je vous le garantis. »

La reine Victoria

On écrit de Cherbourg : Samedi soir, à neuf heures, la musique du *Bouines* a joué à l'entrée de l'arsenal devant le yacht *Victoria and Albert*; la reine Victoria a paru très sensible à cette ovation qui ne lui est pas faite habituellement.

Le train royal est entré, dimanche matin dans l'arsenal. Après avoir reçu l'amiral de Maigret, préfet maritime; M. Poirson, préfet de la Manche; le général Lucas, commandant le 10^e corps d'armée, et les autorités de la ville, la reine Victoria a pris place

ce dans son train, accompagnée de la princesse Béatrice. Le train royal est parti pour Nice à 10 h. 25. Les honneurs ont été rendus par les troupes échelonnées et par les musiques.

Le yacht royal *Victoria and Albert* est sorti de l'arsenal et les autres yachts et croiseurs de l'escorte ont appareillé. Le *Mersey* a salué la terre de vingt-et-un coups de canon et le pavillon de l'amiral de neuf coups. La flottille a disparu au large à onze heures et demie.

La reine est arrivée hier à Nice.

La Bulgarie et la Turquie

La tension continue entre la Bulgarie et la Turquie, et les dispositions prises des deux côtés de la frontière macédonienne ne sont pas sans inspirer quelque inquiétude.

Un conseil militaire a eu lieu jeudi, à Yildiz Kiosk, et on assure que la délibération a presque exclusivement porté sur les mesures à prendre pour résister aux prétentions de la Bulgarie.

CHRONIQUE LOCALE

Vote de nos députés

Séance du 12 mars

Scrutin sur la priorité demandée pour l'ordre du jour de M. Dron.

Se sont abstenus : MM. Lachèze et Rey; M. Vivat; pour.

M. Munin Bourdin : contre.

A M. Larroumet

Larroumet, directeur des âmes, Qui sous les satins chatoyants Affollas les cœurs palpitants Des soyesses chères madames, Qui, dans le temps où tu tenais Dans quelque défunt ministère Le sceptre des beaux-arts, humais Si bien le vent, ô Larroumet, Te voilà parfait secrétaire !

A tes cours, toques à plumet Et pelisses de zibeline Sous tes périodes assassines Avaient des pâmoisons divines, Et quand ta voix d'or s'enrhumait Dans l'assistance, ô Larroumet, Ah ! que de larmes et de transes ! Mais sur l'Institut tu t'élanças Déjà, de nouveauté fervent, Tu vas rêvant, cherchant, trouvant, Et l'on t'entend sous la coupole Crier : « Où met-on l'art ? Où » Mais Prends garde, imprudent Larroumet Aux pompiers de la vieille école ! A ta verve qui caracole Leur routine dans la rou(e) met Tous les bâtons imaginables. Qu'importe ! Va ! Sois sans émoi, Toutes les femmes sont pour toi ! Ta voix d'ivresses ineffables A rempli leurs petits cerveaux. On peut les voir en des bravos, Crispant leurs menottes ferventes. Tu les fis, pour toujours, servantes, De ta fortune et de ton nom. Car — ainsi qu'au petit baron Murmurait l'exquise baronne : — Aux conférences qu'il nous donne J'entre mauvaise et je sors bonne.

BRANDY AND SODA (Gaulois)

Agriculture

Voici les récompenses du concours agricole de Paris, accordées aux éleveurs de notre département.

Animaux gras

- 9^e Catégorie (espèce bovine), 2^e prix : M. E. Delmas, de Bétaille.
- 2^e Division (espèce bovine), 3^e prix : M. Malby, de Bétaille.
- 2^e Classe, cinquième catégorie (espèce bovine), 1^{er} prix : M. Henri Brel, d'Alvignac; prix supplémentaires : MM. Brel et Malby.
- 2^e Catégorie (espèce bovine), 2^e prix : M. Brel; prix supplémentaires : MM. Malby et Brel.

Chemin de fer d'Orléans

La Compagnie prévient le public qu'à l'occasion de la foire qui aura lieu à Montauban le 19 mars 1898, elle mettra en marche à cette date un train spécial entre Montauban et Cahors afin de permettre aux voyageurs de rentrer chez eux à une heure convenable. Ce train qui s'arrêtera à toutes les stations aura la marche ci-après

Stations.	Heures d'arrivée.
Montauban (V.-B.), départ.	7 h. 32 soir.
Fonneuve	7 h. 42 —

Albias	7 h. 51 —
Réalville	7 h. 59 —
Caussade	8 h. 9 —
Borredon	8 h. 20 —
Montpezat	8 h. 36 —
Lalbenque	8 h. 48 —
Cieurac	8 h. 59 —
Sept Ponts	9 h. 11 —
Cahors	9 h. 20 —

CAHORS

Nous sommes émus !...

La *Croix du Lot*, — nous nous y attendions ! — s'occupe d'un entrefilet dans lequel nous entretenons surtout nos lecteurs de M. Munin-Bourdin, député sortant, et de notre confrère, fort peu !

La *Croix* déclare que son article nous a mis en émoi.

Ce brave journal a une haute opinion de la portée de ses articles !

La vérité est que cet article nous a fort peu préoccupé.

Tout au plus avons-nous simplement constaté que le bonapartiste Munin-Bourdin était à la fois :

Le candidat officiel de la préfecture ; Et le candidat préféré de l'organe de la rue des Augustins.

Alors comme aujourd'hui, on nous permettra de trouver cet accouplement bizarre.

Mais cela ne fait pas que nous ayons présumé peu « honorable » le patronage de la *Croix* !

Nous avons dit et nous répétons que ce patronage seul doit suffire à édifier les républicains... incrédules.

Et la *Démocratie* comprend si bien l'inconvénient de ce patronage public, qu'elle s'est bien gardée de souffler mot de l'incident.

Quant à la « conception » de la République, nous ne faisons aucune difficulté pour reconnaître que nous avons, sur ce point, avec les rédacteurs de la *Croix*, des opinions différentes. Et en dépit de leur grand amour (!) pour le régime actuel, nous persistons à croire qu'elle aurait vécu, cette pauvre République, le jour où elle n'aurait pour défenseurs que des abbés Gayraud !

Aussi bien, il est pour nous un critérium infailible auquel se reconnaissent les vrais républicains : ils doivent se déclarer les défenseurs inébranlables des lois scolaires et militaires, qui sont la gloire de notre 3^e République.

Demandez donc à M. Bourdin, ce prototype du républicanisme, son opinion sur ce point. Si ce député se déclare un partisan convaincu de ces lois, nous proclamerons la loyauté de son adhésion. Jusque-là, nous penserons qu'il n'est qu'un simple fumiste — en politique, s'entend ! —

Et d'ailleurs la *Croix* nous fixe elle-même en écrivant pour ses « dix milles » — avec une Sc'est encore plus imposant ! — lecteurs.

« ... Les électeurs catholiques que la « *Croix* compte parmi ses dix milles lecteurs (hum !...) pèseront d'un certain « poids dans la balance des prochaines élections. »

On ne peut pas plus naïvement avouer que le RÉPUBLICAIN Bourdin est l'homme de la Réaction.

Il est regrettable seulement que la *Démocratie* ne publie pas en tête de tous ses numéros la déclaration de la *Croix*.

Ce serait réjouissant.

* *

En terminant, notre aimable contradicteur nous décoche un terrible coup. Il écrit :

Le *Journal du Lot* cherche à expliquer le secret de nos sympathies pour M. Munin-Bourdin en prétendant que nous avons dû nous trouver « côte à côte pour recommander aux électeurs les candidatures du comte Murat et du baron Dufour ». Nous répondrons avec le fabuliste :

Comment l'aurais-je fait, si je n'étais pas né ?

M. le comte Murat et M. le baron Dufour se sont présentés pour la dernière fois aux élections de 1889 et la *Croix du Lot* n'a que sept ans d'existence.

M. le directeur du *Journal du Lot* nouveau venu dans le département, fera bien de piocher notre chronologie électorale.

Attrape, pauvre directeur !

Nous le regrettons pour le magister de l'organe bien pensant, mais avant de nous donner ce dernier conseil, il aurait dû ajuster ses lunettes.

Nous avons écrit :

« Cette sympathie du rédacteur de la *Croix*

« pour M. Munin-Bourdin pourrait peut-être s'expliquer : ils se sont sans doute autrefois trouvés côte à côte dans maintes circonstances et notamment pour recommander aux électeurs les candidatures du comte Murat et du baron Dufour ».

Nous parlions, on le voit, du rédacteur et non du journal. Nous aimons à croire qu'en 1889 ce Monsieur était de ce monde. Et de ce qu'il n'était pas encore rédacteur d'un journal qui n'existait pas, il ne s'ensuit pas qu'il ne se soit pas trouvé en 1889 au côté de MM. de Valon, Murat et Bourdin !

Au lieu de tourner autour de la question, n'eût-il pas été plus intéressant de nous faire connaître l'attitude de cet excellent M. Bourdin aux élections législatives passées ?

C'était un moyen, peut-être, de convaincre ces Thomas de la politique qui se refusent à croire à la sincérité des opinions archi-républicaines de M. Bourdin.

A. C.

Loi Périer de Larsan

Le projet de loi sur les modifications des circonscriptions électorales et du nombre des députés résultant du dernier recensement de la population, sera discuté lundi et mardi prochain. Le débat occupera deux séances environ, parce que l'on soulèvera par voie d'amendement des questions multiples, notamment celles du rétablissement du scrutin de liste, du renouvellement partiel, de l'abrogation de la loi sur les candidatures multiples, de la défalcation des étrangers pour la fixation du nombre des députés et, enfin, de la situation du nombre des électeurs à celui des habitants pour la même fixation.

Question à M. Rey

Le bruit court que MM. Rey et Bourdin se seraient engagés — ou auraient promis de s'engager — à se désister en faveur de celui des deux qui aurait un plus grand nombre de voix au premier tour de scrutin des prochaines élections législatives.

Ce pacte serait l'effondrement de la concentration républicaine préconisée par les vrais républicains.

La parole est à M. Rey.

Au 7^e

MM. Noseda et Galet-Lalande, sous-officiers au 7^e d'infanterie, sont admis à l'école militaire de Saint-Mexent.

— Le chef d'Etat-major du 17^e Corps d'armée est arrivé aujourd'hui à Cahors vers 9 heures.

Il a visité les bureaux de recrutement et le casernement du 7^e de ligne.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 17 ET 20 MARS 1898

L'Artilleur (Alegro)	Leroux.
La Dame blanche (Ouverture)	Boïeldieu.
La file de M ^{me} Angot (Valse)	Lecoq.
Carmen (Fantaisie)	Bizet.
Patrouille Turque	Michaël.

De 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2 (*Allées Fénélon*).

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 12 au 15 mars 1898

Naissances

Lucien, Emile, route de Paris, maison Da-jean.
Escabasse, Marie-Louise, rue Labarre, 32.
Aymès, Jean-Auguste, impasse Dedrain.

Décès

Carrié, Marguerite, épouse Guiral, 62 ans, sans profession, impasse Charles Cayx.
Magot, Léon-Joseph, soldat au 4^e régiment d'infanterie de marine, 25 ans, célibataire, à l'hospice.

Arrondissement de Cahors

St-MARTIN-LABOUVAL. — Nous avons vu pour la première fois dans notre localité, avant hier, le premier tricycle automobile conduit par MM. Villarouge de Villefranche (Aveyron) et Louis-Adrien Garrigues, de Limogne. Ces messieurs ont exécuté tour-à-tour devant une vingtaine de spectateurs en face du café Républicain et aux applaudissements de tous, divers tours d'adresse, permis seulement aux cyclistes de première force. Ces messieurs sont repartis bientôt après pour Limogne, où d'autres camarades les attendaient à déjeuner.

Nous espérons les revoir bientôt !.....

MONTCUQ. — Obsèques. — Les obsèques de M. Valat ont eu lieu, samedi dernier, au

milieu d'un grand concours de population. M. Bénays, au nom du conseil municipal de Montcuq, et M. Favalelli, trésorier-payeur général du Lot, ont adressé un dernier adieu au défunt qui avait l'estime de toute la population.

PUY-L'ÉVÈQUE. — Par décision de M. le Directeur général des contributions indirectes, en date du 9 mars courant, M. Montaulieu, récemment nommé receveur à Puy-l'Évêque, où il n'a pas été installé, a été maintenu en qualité de commis principal à Catus.

M. Montaulieu est remplacé à Puy-l'Évêque par M. Roubichou, commis principal à Gabret.

LAMADELEINE. — Le nommé Couka Antoine, propriétaire au Chantre, commune de Lamadeleine, a été trouvé pendu dans sa grange.

On attribue ce suicide à des engagements pris par Couka envers sa famille et qu'il n'aurait pu tenir.

Couka était très estimé dans la commune. Il n'était âgé que de 43 ans.

SAUZET. — Foire. — A cause du beau temps, la foire de jeudi a été assez importante. Malgré la saison avancée de la truffe il y en avait néanmoins de quatre à cinq quintaux au prix de 6 fr. le kilo.

Le foirail était bien garni, il se fit quelques affaires sur les bœufs d'attelage dont les cours sont plutôt à la baisse qu'à la hausse.

Blé, 25 fr. l'hectolitre.
Maïs, de 10 à 15 fr. l'hectolitre.
Avoine, 9 fr. l'hectolitre.
Pommes de terre, 5 à 5 fr. 50 le sac.
Volaille, 0 fr. 65 le 1/2 kilo.
Œufs, 60 c. la douzaine.
Ni vol, ni accident.

MAUROUX. — Cours des animaux. — Bœufs, forts attelages, très bas prix et peu d'affaires; moyens attelages, de 500 à 750 fr. la paire.
Bœufs, de 200 à 450 fr. la paire.
Moutons gras, 65 cent. environ le kilo.
Autres moutons, très bas prix.
Porcs, de 15 à 35 fr. l'un.
Quelques porcs gras ont été vendus 50 fr. les 50 kilos vif.
Poules, de 3,50 à 4,50 la paire.
Poulets, de 2 à 3 fr.
Lapins domestiques, de 1,50 à 2 fr. 50 la paire.
Œufs, 65 cent. la douzaine.
Affaires insignifiantes sur le gros bétail et sur les moutons.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Tribunal correctionnel. — Audience du 12 mars. — La veuve Megescazes est condamnée à 100 francs d'amende pour détention d'allumettes de contrebande. — Le mandat de dépôt est confirmé con-

tre Alfred Charnier, inculpé de vagabondage. — Berger, même délit, six jours de prison; Cayrol, d'Issept, vol. 25 fr. d'amende.

— Vermonde et Ramond de Saint-Hilaire-Bessonies, prévenus de coups et blessures réciproques, sont condamnés: Vermonde à 50 francs d'amende et Ramond à 30 francs avec application de la loi Bérenger.

Séquestre. — A cette même audience, M. Trichier, ingénieur des arts et manufactures, a été désigné comme séquestre des mines de Buzac et de Perdoux.

Accident. — Dimanche, vers cinq heures du soir, M. Vialars, tapissier, conduisait une voiture contenant six personnes et descendait l'avenue Victor-Hugo. Tout à coup, le cheval tourna brusquement à gauche, et les personnes qui se trouvaient sur la voiture furent projetées sur le sol, où elles reçurent de graves contusions. MM. les docteurs Fau et Brugel, appelés immédiatement, leur ont donné les soins nécessaires.

FOURMAGNAC. — Vol. — Des malfaiteurs se sont introduits la nuit, dans l'église de Cambarat, en démolissant le mur septentrional, à l'endroit qui bouchait une ancienne ouverture formant ogive. Une fois dans l'intérieur, ils ont essayé de forcer la porte de la sacristie, qui a résisté. Ils ont dû s'acharner après cette porte, car il paraît qu'ils ont brûlé à ce travail deux chandelles de cire!

Ainsi les deux chandelles seraient les seules victimes de ces vauriens.

Il paraît très étonnant que l'écroulement de pierres, qui a dû nécessairement faire quelque bruit, n'ait réveillé personne!

FAYCELLES. — Aux prochaines assises de l'Aveyron, qui se tiendront le 21 mars courant, comparaitra le nommé Célestin-Pierre Théronel, âgé de trente-deux ans, domicilié à Faycelles, accusé d'empoisonnement. Théronel, pour se débarrasser d'une fille enceinte de ses œuvres, l'avait empoisonnée.

MARCILHAC. — Vol audacieux. — Le sieur Pradines Léon, entrepreneur de bâtiments à Marcilhac, a été victime d'un vol tout à fait singulier. L'autre soir, il ferma son écurie comme d'habitude et le matin quand il alla soigner le cheval, il s'aperçut qu'il avait disparu dans la nuit. On lui avait pris également les harnais vieux, une lanterne, une couverture valant quatorze francs et un fouet.

M. Pradines lança des dépêches dans toutes les directions et se mit aussitôt en campagne.

Mais il n'a pas été le seul volé. Les filous ont pris une voiture de M. Pezet Jean qui était sous un hangar, et ont même tenté de forcer la porte du sieur Marcenac André, boucher de la dite commune, pour lui enlever son cheval.

Pour commettre tant de vols, il fallait que les voleurs connussent bien l'endroit!

Toutes les démarches faites jusqu'ici sont restées infructueuses.

Avis à ceux qui ont leurs portes en mauvais état.

Une curieuse publication

Au milieu des grandes revues qui se publient actuellement, la *Revue de France* tend de plus en plus à prendre l'une des principales places. Le public qui, maintenant, recherche les éditions élégantes, aux prix abordables a assuré le prompt succès de cette coquette publication pleine d'illustrations exquises, de textes inédits signés des principaux écrivains de la politique, de la littérature, des arts et des sciences et qui a, cependant, le mérite appréciable de ne coûter que dix francs par an.

Notre confrère M. Georges Rocher qui dirige avec talent la *Revue de France* a su lui conserver une réelle originalité. C'est la vraie revue littéraire, très éclectique et très vivante où se groupent les talents les plus divers et qu'on considère généralement, non sans raison comme la plus intéressante fondation de ces vingt dernières années.

On trouve la revue dans les principales librairies de France et de l'étranger et dans les bibliothèques des gares. Envoi d'un spécimen contre 15 centimes, adressés 55, Avenue de Labourdonnais, Paris.

En vente à Cahors, Librairie Girma.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Grave accident. — Dans l'après-midi de vendredi dernier, M. Daffas avoué à Gourdon, étant allé à son moulin de Jardel, commune de Salviac, où il faisait faire des réparations à la maison d'habitation, faillit y trouver la mort dans des conditions particulièrement tragiques.

Visitant les travaux faits, il passa successivement dans les diverses pièces et sortit ensuite sur une sorte de terrasse formée d'une seule pierre plate sans balustrade. En fermant la porte, il dut tirer trop fort, car la poignée lui resta à la main et il fit la culbute en arrière d'une hauteur de trois mètres environ. Il resta inanimé, sans connaissance et sans secours pendant quelques moments, les ouvriers travaillant à deux cents mètres de là. Heureusement son chien se mit à gémir et à hurler, ce qui éveilla l'attention des voisins qui vinrent aussitôt le relever et le portèrent sur un lit. MM. les docteurs Daffas, son cousin, et Fontanilles, appelés en toute hâte, ont constaté que son état était très grave, aussi sont-ils restés jusqu'au lendemain à ses côtés. La nuit a été atroce, d'horribles souffrances ne cessaient de le torturer.

Dans les journées de samedi et dimanche, beaucoup de personnes de Gourdon sont allées le voir. L'imprévu de ce triste accident a causé une vive impression en ville. Les dernières nouvelles ne sont guère meilleures. Il n'a eu rien de cassé extérieurement, mais on craint beaucoup pour des lésions internes.

Enterrement civil. — Dimanche dernier a eu lieu, au cimetière de Gourdon, l'enterrement civil du regretté M. Girles, propriétaire à Bornes, ancien conseiller municipal de la commune, enlevé avec une grande rapidité par une congestion pulmonaire. La population toute entière y assistait. Plusieurs discours ont été prononcés. La Loge « Les Parfaits Amis » lui avait offert une belle couronne.

BULLETIN FINANCIER

Le marché est hésitant, les affaires sont très calmes aussi la tenue des cours laisse-t-elle à désirer, surtout sur les valeurs étrangères.

Le 3 0/0 se traite à 104,05; le 3 1/2 0/0 à 107,10.

Le Crédit Foncier se négocie à 664; le Crédit Lyonnais à 856; le Comptoir National d'Escompte à 590 et la Société Générale à 543.

Le Suez vaut 3445.
L'Italien recule à 93,60; l'Extérieure à 54 5/8; le Turc D à 22,12; la Banque Ottomane à 549; le Russe 3 0/0 à 96,50.

Au Comptant, les obligations des Chemins de fer Economiques sont recherchées à 478.

Les actions Bec Auer se négocient activement à 715.

Les obligations des Chemins de fer Ethiopiens sont demandées à 333,50.

Les actions de la Société des Chaussures « Incroyable » ont un courant de demandes à 198 et 199.

Les actions Société Continentale d'Automobiles sont fermes à 130.

L'Assurance sur la Vie

Les opérations des Compagnies d'assurances sur la vie sont à longue échéance, il importe donc de ne s'adresser qu'à une Compagnie présentant toutes les garanties désirables; aucune n'en offre autant que la *Nationale (Vie)* dont la situation financière défie toute comparaison.

Pilules Suisses. Exigez le timbre de l'Etat. Méfiez-vous des contrefaçons. 4 fr. 50.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

RECOMMANDATIONS EN VUE D'ÉVITER, DANS LES TRANSPORTS PAR CHEMIN DE FER, LES PERTES DE COLIS OU LES RETARDS DANS LEUR LIVRAISON.

Beaucoup de personnes ont pris l'habitude d'inscrire, sur les colis-bagages ou autres qu'elles remettent en chemin de fer, leur adresse et le nom de la gare destinataire.

Cette précaution évite presque toujours les fausses directions avec leurs conséquences, c'est-à-dire les retards dans la livraison ou même laper te des colis. Aussi se généralise-t-elle de plus en plus.

Pour faciliter l'inscription de la gare destinataire à chaque nouveau voyage, la Compagnie d'Orléans met en vente, dans ses gares et stations, des carnets d'étiquettes gom-mées et des liasses de fiches, au prix de 0fr05 le carnet de 10 étiquettes en liasse de 10 fiches.

AVIS DE LA COMPAGNIE

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans a consenti, sur la demande du Commissariat général de l'Exposition, une réduction de 50 % sur les prix de ses tarifs généraux et spéciaux, avec minimum de 2 centimes par tonne et par kilomètre, pour le transport des matériaux destinés à la construction des palais, pavillons et autres ouvrages que l'Administration de l'Exposition de 1900 édifiera en vue de cette Exposition.

Les intéressés devront s'adresser au Commissariat général de l'Exposition pour faire ramener, par son intermédiaire, à ce taux de réduction, les prix qui leur auraient été réclamés pour ces transports.

LE COCHER 606

Première partie

VII

OU L'ON RETROUVE D'HERSEL

Ruiné, je me suis vu fermer toutes les portes, et je suis descendu plus bas que vous, car je n'avais pas même la ressource d'exercer un métier, ma situation de fortune m'ayant dispensé d'en apprendre aucun. Mon instruction insuffisante était celle de bien des fils de famille de l'époque. On a un père millionnaire, on croit que son million n'aura pas de fin, on n'a pas appris à être utile aux autres et quand on tombe dans le malheur, on ne trouve personne pour vous aider à en sortir. C'est juste, mais on n'en souffre pas moins. Et voilà pourquoi le beau d'Hersel, le courtier d'aventure, le pilier des tapis verts, est devenu le cocher Levignan !...

— Relevez-vous, mon ami, dit madame Favrot que cette scène impressionnait, visiblement, vous avez dû tant souffrir que vous êtes pardonné !

— Du reste, ajouta Cécile, il n'est jamais

trop tard pour reconnaître et réparer ses torts.

— C'est vrai, mademoiselle, et telle est mon intention. Mais je n'ai pas encore le droit de me nommer devant Marie...

— Quel est donc l'obstacle.

— Pauvre et dans la situation où je suis m'imposer à cette enfant qui ne connaît que vous, ne serait pas délicat. C'est la punition de mon passé. Quand je retrouve ma fille, je n'ose lui tendre les bras, de peur d'être repoussé !...

— Vous jugez mal Marie, cela ne l'empêchera pas de vous aimer. Vous pourrez toujours l'appeler votre enfant.

— Non, j'ai un espoir, et cet espoir le voici : il me reste une riche parente, ma tante. Elle est veuve et seule au monde. Elle habite en province sur une de ses terres. Elle connaît parfaitement mes malheurs, ma situation présente. J'ai souvent fait appel à sa bourse et abusé de sa bonté. Quand elle a su que j'étais complètement ruiné, elle m'a engagé à aller vivre avec elle. J'ai refusé espérant qu'elle continuerait à combler le déficit de mon budget comme par le passé. Mais elle a cessé tout à coup de répondre à mes lettres et ne s'est plus occupée de moi en aucune façon. Maintenant j'ai du courage pour lui écrire, car je lui parlerai de ma fille... Elle est bonne, elle s'attendrira. Je reprendrai le nom de d'Hersel et le donnerai à Marie, car je pourrai alors la rendre heureuse.

— Vous êtes un honnête homme, et Marthe

avait raison de ne pas douter de vous dit Cécile.

— Je le crois ! exclama madame Favrot, que c'est un brave cœur, à la manière dont il s'est conduit envers moi sans me connaître. Je n'oublierai jamais la nuit qu'il a passée au chevet de mon pauvre homme. C'est la Providence qui l'a mis ce jour-là sur mon chemin. J'en ai remercié Dieu, et je l'en remercie bien plus encore ce soir. Tenez, monsieur Levignan, permettez-moi de vous embrasser !

Le cocher n'y tint plus et serra l'excellente femme dans ses bras.

Puis se tournant vers Cécile.

— Et vous, mademoiselle, aurez-vous pitié de l'enfant prodigue qui jure de ne plus vous quitter, vous toutes, sa vraie famille aujourd'hui ?

Cécile se laissa embrasser de la meilleure grâce du monde.

Levignan-d'Hersel s'attarda à cette étreinte. La jeune femme ne voulut pas s'en apercevoir.

VIII

LES SUITES D'UN DÉMÉNAGEMENT

Levignan, n'ayant pas la libre disposition de sa journée, se levait à quatre heures du matin pour se rendre rue des Abbesses. Avec une petite voiture à bras qui sert d'habitude aux déménagements des pauvres, on prenait les lits, les couches, les meubles un à un, et l'on se dirigeait rue de Navarin, où l'on déposait tout ce mobilier dans le nouvel appartement que devait occuper la famille Favrot.

Cela dura trois jours, pendant lesquels le brave cocher employa tout les matins deux heures au service de ses amies. Il ne se contentait pas de transporter les meubles; mais il les mettait en place et aidait à garnir les fenêtres de rideaux.

Rapidement, le nouveau ménage se trouva installé.

Ce qui attirait l'attention de Levignan, c'était la chambre de Cécile. Il n'y avait rien de luxueux, mais des rideaux de perse rose l'égayait, on voyait sur une table garnie d'un tapis, une écritoire de cristal et quelques livres. Sur la cheminée, deux vases en porcelaine que Levignan se proposa de remplir quelquefois de fleurs.

Ce changement l'avait mis en gaieté. L'intimité s'établissait plus grande entre lui et sa famille retrouvée. Leur vie de chaque jour, leurs habitudes, lui devenaient familières; et Marie s'accoutumait si bien à le voir dès l'aube, qu'elle insistait vivement pour qu'il se hâtât aussi d'emménager.

Un petit accident vint cependant troubler la sérénité de la jeune fille. En déplaçant un meuble, elle eut le malheur de déchirer sa robe et s'écria :

— C'est ma plus belle, car je n'en ai pas d'autre !

Elle n'en parla pas autrement, mais ce mot fit réfléchir profondément le cocher.

(A suivre).

Bourse de Paris

	COMPTANT Cours du jour	TERME Cours du jour
3 0/0.....	103 80	103 80
3 0/0 amortissable.....	102 20	102 72
3 1/2 0/0 1894.....	106 90	106 97
Tunis, obl. 3 0/0 1892.....	503	—
Annam, Tonkin, 2 1/2. 1896.....	90 75	—
Madagascar 6 0/0, 1887.....	91 50	—
Angleterre 2 3/4 0/0, c. 100 L.....	113	—
Autriche 4 0/0 or (40 flor.).....	105 50	—
Egypte unifiée 500 fr.).....	109 70	—
— Daïra-Sanieh (20 f r ¹⁸).....	106 75	—
— Privilégiée (500 f cap.).....	105 80	—
— Domaniales (20 L. cap.).....	106 50	—
Espagne 4 0/0. Extér. (40 p.).....	59 05	59 35
Hongrie 4 0/0 or (40 flor.).....	104 20	104 15
Italie 5 0/0 (1.000 f de rente).....	94 57	94 55
Portugal 3 0/0 (20 L. cap.).....	20 10	—
Roumain 5 0/0 1875.....	105 50	—
Russie 4 0/0 1867-69.....	104 60	—
— 4 0/0 1880.....	104 50	—
— 4 0/0 1889, coup. de 100 fr.....	105 30	—
— 4 0/0 1890, 2 ^e et 3 ^e émis.....	—	—
— 4 0/0 consol., 1 ^e et 2 ^e série.....	104 30	—
— 3 0/0 1891, or, t. p.....	97 35	97 30
— 3 1/2 0/0 1894.....	101 15	101 85
Turc, série D.....	22 32	22 42
Ottomanes priorité (500 f).....	474 50	473
Douanes ottomanes (500 f).....	—	—
Banque de France.....	3510	—
Banque Paris et Pays Bas.....	928	—
Comptoir national d'escompte.....	599 50	598
Crédit algérien.....	—	—
Crédit foncier de France.....	663	—
Crédit indust. et commercial.....	604	—
Crédit lyonnais.....	858	857
Société de Crédit mobilier.....	50	—
Société générale.....	543	—

Bibliographie

La Marche de l'Alliance

Concours musical de l'« Eclair ».
Décision du jury.

Le jury du Concours musical de l'« Eclair » pour la composition d'une marche à grand orchestre dite « Marche de l'Alliance », vient de terminer ses opérations.

Le 17 décembre 1897, après avoir examiné au cours de plusieurs réunions les deux cent quarante-neuf manuscrits envoyés au Concours, le jury présidé par M. Th. Dubois décida que seules les partitions portant la marque F. B. G. 2. G. et la devise *Fac et Spera* seraient réservées pour l'orchestration d'accord avec la direction de l'« Eclair », le jury vota que les quatre primes de cent francs ne devant pas être décernées, le montant en serait reporté sur les deux partitions réservées.

Dans une dernière séance qui vient d'avoir lieu après avoir examiné l'orchestration des deux partitions réservées, le jury a décidé à l'unanimité, de décerner le premier prix de 1,200 fr. à la partition E. B. G. 2. G., œuvre de M. Paul Fouchey compositeur, et le second prix de 600 fr. à M. Th. Sourilas.

L'œuvre de M. Paul Fouchey sera exécutée pour la première fois le 16 mars au Casino de Paris. La partition pour piano sera mise sous peu en vente par l'« Eclair ».

Nous invitons les concurrents qui n'ont pas encore retiré leur partition de vouloir bien le faire avant le 31 mars courant.

Libret d'Électeur (ARMAND COLLIN et C^{ie}, éditeurs, Paris). Prix 15 centimes.

Voilà une idée ingénieuse et neuve qui est tout à fait de saison à la veille des élections. La Li-

brairie Armand Colin et C^{ie} a établi à un prix très modique un livret d'électeur qui fait exactement pendant au livret militaire et au livret de famille : même apparence, même format. Il contient un excellent résumé de toutes les lois et règlements en vigueur concernant les élections législatives, sénatoriales, cantonales, municipales; des tableaux en blanc servent au possesseur du livret pour inscrire les noms des candidats, des élus, le nombre de voix obtenues à chaque élection. L'électeur peut garder ainsi une histoire en raccourci de la vie politique à laquelle il a pris part et s'y reporter utilement longtemps après; et il a toujours sous la main un memento de ses droits et devoirs de citoyen et des moyens d'exercer les uns et de remplir les autres.

Nous recommandons aux municipalités, aux comités électoraux, aux candidats, ce petit livret qui, distribué aux électeurs comme le livret de famille, complètera très heureusement leur éducation politique.

VIENT DE PARAITRE
NOUVEAU COURS DE MORALE

Rédigé conformément aux programmes officiels du 27 juillet 1882

COURS ÉLÉMENTAIRE ET MOYEN

L'Enseignement Moral à l'École primaire

par F. VIALA, instituteur public
Avec une préface de M. MOURGUES, insp. pri^{re}
Livre de morale pratique et de lecture courante
1 vol. in-42 cartonné, 272 pages, 1 fr. 40

Augustin CHALAMEL, éditeur, 17, rue Jacob, PARIS
Se vend aussi chez l'AUTEUR, à LASALLE (Gard).

CONDITIONS DE VENTE :

Envoi franco contre le montant en timbres-poste ou mandat pour les spécimens. — Remise ordinaire pour les commandes.

Pour les commandes adressées à l'auteur, à LASALLE (Gard) contre le montant en timbres-poste, remise de 20 0/0 franco de port (pour les membres de l'enseignement seulement). Indiquer la gare qui dessert la localité.

On est prié de faire inscrire l'Enseignement moral sur la liste départementale lors de la prochaine conférence cantonale.

Société anonyme de la MODE ILLUSTRÉE
au capital de 700.000 francs
Siège social : rue Jacob, 56, à Paris

LA

MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

16 PAGES IN-4°

PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément, a augmenté, à partir du 1^{er} avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle donne, sans augmentation de prix : 1^o Quatre pages de plus. 2^o Une gravure coloriée sur la première page de chaque numéro. 3^o Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le

Journal, en fera la demande par lettre affranchie. Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. L. Hébert, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

MAISONS RECOMMANDÉES

J. VALDIGUIÉ

PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales.
7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour. Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉPABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France et les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

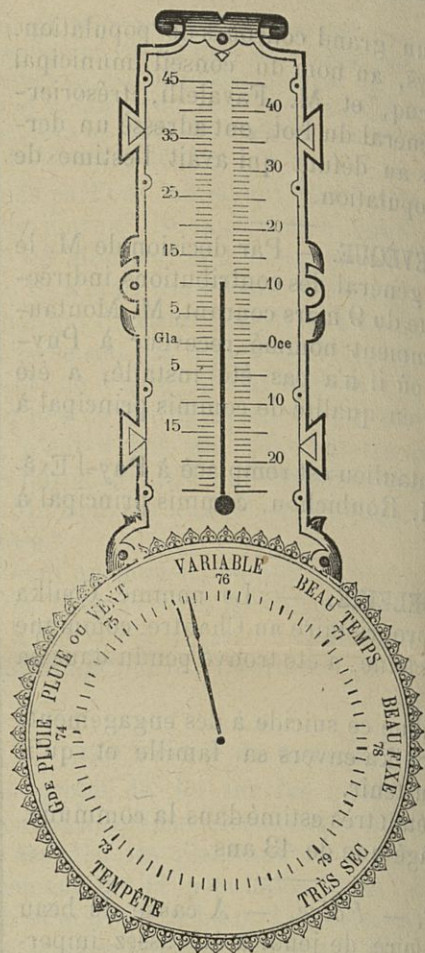
Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris. (via Montauban-Cahors-Limoges, ou via Figeac-Limoges).

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours. Prix des billets : 1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe, 122 fr. 50.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : -1.5
Id. maxima de la veille : 14.2
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0.

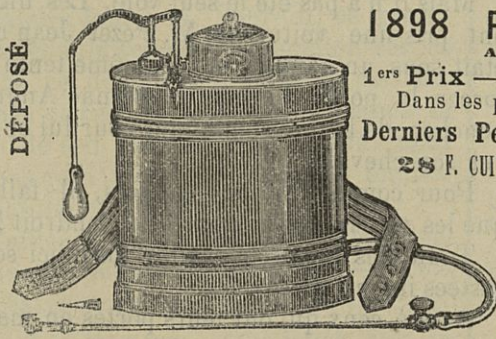
PRIME MUSICALE GRATUITE

lecteurs du Journal du LOT, découpez ce bon et envoyez-le, avec votre adresse à M. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais); vous recevrez gratis et franco un joli morceau de musique pour piano.

LE JOURNAL DU LOT est en vente à Cahors :

Chez M. CHAVAROCHE, buraliste, boulevard Gambetta.
— M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.
— Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.



1898 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 F. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

LE SEQUESTRE

PAR

JULES DE GASTYNE

Première partie

VI

Il se prit la tête à pleines mains, accablé. Il y avait au milieu du mur une grille haute, aux barreaux lisses.

Il s'y précipita, se tordit les jambes et les bras dans le fer inexorable, comme s'il avait voulu s'y accrocher, l'amollir, y entrer ses genoux et ses ongles.

Il se hissait à la hauteur d'un demi-mètre, puis il lâchait prise.

Vingt fois il essaya, vingt fois il retomba. Le jour pouvait venir et le surprendre là...

Tout était perdu.

Il jeta vers le ciel un regard désespéré.

A ce moment, une nouvelle crainte vint l'assaillir... Il distingua nettement dans l'ombre, derrière la grille, la lueur d'une lanter-

ne... C'était un gardien qui venait faire la ronde.

C'était fini !

On allait s'apercevoir de son absence... le faire chercher, le poursuivre.

La lumière marchait vivement.

Bientôt il distingua le bonnet de l'homme qui la portait, puis le corps tout entier.

Le gardien se dirigeait vers la grille.

Une idée jaillit au cerveau du prisonnier, rapide comme un coup de foudre.

L'homme allait ouvrir la porte.

Il pouvait, resté dans l'ombre, blotti, le surprendre, le tuer au besoin, puis fuir...

C'était le salut que l'homme lui apportait sans le savoir.

Il réunit ses forces, retint son souffle et se prépara.

L'espérance était rentrée dans son cœur.

Le Ciel était pour lui.

Le gardien s'était arrêté...

De l'endroit où il était caché, de ses yeux ardents, Thomas le vit prendre une clef, l'introduire dans la serrure... Il y eut un cliquetis de fer, puis la grille s'ouvrit toute grande, laissant toute nette l'échappée sur le ciel, qui semblait lui offrir l'espace, la liberté.

Un cri s'échappa de sa gorge, cri involontaire de joie et de délivrance, puis il se précipita en avant.

Il y eut une bousculade, des cris; l'homme tomba.

Tout cela s'était passé comme en un rêve.

C'est à peine s'il avait eu la perception de

ce qu'il faisait.

Maintenant il se sentait fuir, éperdu, dans un espace vide, qui lui semblait immense, croyant voler au-dessus des cachots, des obstacles, tant sa course était rapide...

Il ne savait pas où il allait, il ne se dirigeait pas...

Il fuyait, il marchait, mettait de l'espace entre lui et ses geôliers.

Il ne cherchait pas autre chose.

Des branches d'arbres le fouettaient au passage, s'accrochaient à sa longue barbe, à ses cheveux invraisemblables, à ses habits comme si elles avaient voulu le retenir, le ramener en arrière; mais il passait outre, les brisant sans les écarter.

Il fuyait.

Ses pieds engourdis s'accrochaient aux plis de terrain, se prenaient dans les ronces, entraient dans les trous.

Il trébuchait, tombait à demi; ses genoux heurtaient le sol qui les déchirait.

Il ne s'arrêtait pas, il fuyait.

Il marcha ainsi jusqu'au jour, puis il tomba sur le sol, épuisé. Il se trouvait dans la banlieue de Londres sur un petit coteau.

Des usines fumaient à ses pieds. Des locomotives commençaient à se mouvoir avec leurs fumées échevelées traînant derrière elle, comme des queues de comète. Il s'était tapi derrière un mur, n'osant pas se montrer, craignant de faire fuir les gens à son approche.

Il devait être hideux avec sa chevelure hérissée, sa barbe de Juif errant, ses vêtements boueux, arrachés par la course folle

qu'il venait de faire. Il fouilla dans ses poches. Il n'avait rien, pas un penny. Qu'allait-il devenir ? La faim le tourmentait déjà. La fatigue, les émotions de cette nuit terrible, l'avaient épuisé. Il sentait qu'il serait si heureux de pouvoir s'étendre une heure ou deux, dormir. L'immobilité l'engourdissait. Il se secoua vivement. Il ne pouvait pas rester là ! Il était trop près encore de son cachot.

Il se remit en route.

Ses pieds étaient endoloris, ses jambes vacillaient.

Il essayait de se reconnaître de s'orienter, mais sans y parvenir.

Il n'était jamais venu de ce côté.

Puis la physionomie des lieux avait dû changer depuis seize ans...

Il n'osait interroger personne. Au contraire dès qu'il voyait un passant, il se cachait.

Avec le jour le ciel se rassérénait.

Les nuages cessaient de courir, se tassaient, s'immobilisaient au fond de l'horizon.

Une barre rouge ensanglantait le levant, et, çà et là, l'azur se montrait lavé, radieux...

Les arbres s'égouttaient.

Il y avait à son passage des envolées d'oiseaux criards.

S'il n'avait pas craint d'être poursuivi, comme il se serait délecté à ce spectacle, comme son âme se serait ouverte, charmée !

(A suivre.)